

IV. Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal

Lila Combe

Citer ce document / Cite this document :

Combe Lila. IV. Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal. In: Droit et gestion des collectivités territoriales. Tome 34, 2014. Éducation, formation, recherche. Quelle place pour les collectivités territoriales ? pp. 669-678;

doi : <https://doi.org/10.3406/coloc.2014.2869>

https://www.persee.fr/doc/coloc_2111-8779_2014_num_34_1_2869

Fichier pdf généré le 18/05/2018

IV. PROCESSUS PARTICIPATIFS ET URBANISME À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE. UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE ENTRE LYON ET MONTRÉAL

Lila COMBE¹

I. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

II. ORIGINALITÉ DES OBJETS DE RECHERCHE ET INTÉRÊT DE LA COMPARAISON

III. UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE PLURIELLE

IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS

V. CONCLUSION

VI. BIBLIOGRAPHIE

La thèse interroge le lien entre la participation et l'urbanisme à l'échelle métropolitaine. Partant du constat de mutations profondes ayant marqué le champ de l'urbanisme ces trente dernières années, se caractérisant par la multiplication des acteurs, des niveaux et des dispositifs d'intervention ; et parallèlement d'un essor significatif des pratiques participatives locales, nous souhaitons interroger la manière dont ces deux phénomènes s'articulent. Notre problématique est la suivante : dans quelle mesure la participation permet-elle la prise en compte, dans les politiques urbaines, des enjeux portés par le(s) public(s) ? Permet-elle ainsi d'influencer les choix de planification urbaine ? Génère-t-elle en outre une plus grande coordination dans l'élaboration de ces politiques, dans un contexte de forte fragmentation des acteurs, des échelles et des dispositifs d'action urbaine ? Quels sont les facteurs qui favorisent la venue de ces effets ? Nous abordons ces questions à l'échelle de la métropole, qui induit un ensemble de spécificités relatives à l'action sur les territoires et au public participant.

Notre recherche propose ainsi d'observer comment la production des politiques urbaines est infléchie par les démarches participatives, et dans quel sens. Nous portons une attention particulière à l'analyse des modalités concrètes et des dynamiques qui sous-tendent

1. Thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme : « Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal » soutenue le 8 juin 2012 à l'université Lyon-II Lumière.

le déroulement des débats². Il s'agit d'entrer dans le détail des dispositifs pour saisir comment ils influencent la construction des politiques urbaines, en prenant en compte leurs modalités d'organisation, leur contexte d'implantation et les stratégies qui les traversent. C'est donc aussi la question des effets des dispositifs participatifs sur l'action urbaine qui nous intéresse. Plusieurs recherches ont souligné la multiplicité des effets de la participation, au-delà du seul impact sur la décision³. Les impacts auxquels nous nous intéressons renvoient à interroger la contribution des exercices participatifs à la construction de l'action collective métropolitaine.

Notre recherche s'inscrit dans le champ de l'urbanisme et des études urbaines. Les apports des chercheurs de ce champ à la littérature sur la participation sont pluriels, comme le montrent Bacqué et Gauthier⁴. Une multitude de travaux ont été produits depuis une quarantaine d'années sur les rapports entre participation et urbanisme, saisi dans ses différentes déclinaisons (planification urbaine, projets d'aménagement, gestion de proximité, etc.) et ses différentes échelles de déploiement, du quartier à la métropole. Notre recherche a pour objectif de contribuer à ce *corpus* de travaux axés sur l'étude de l'action urbaine au concret, que les processus participatifs contribuent aujourd'hui à faire évoluer.

I. Démarche méthodologique

La thèse propose un examen de ces questions dans les agglomérations de Lyon et Montréal, reposant sur quatre études de cas, axées sur différents moments de la participation en urbanisme (des années 1980 à nos jours) et mobilisant différentes politiques urbaines. Pour chaque terrain, nous analysons un dispositif de concertation (l'atelier renouvellement urbain à Lyon, la Table de concertation du Mont-Royal à Montréal) et un dispositif de débat public (le conseil de développement du Grand Lyon, l'Office de consultation publique de Montréal), comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Face au constat d'une forte instabilité des termes relatifs au lexique de la participation⁵, nous proposons d'éclaircir le sens que nous attribuons aux principales notions abordées dans ce travail : la concertation désigne ici les débats situés en amont de l'élaboration des politiques urbaines, en cercle restreint rassemblant essentiellement des spécialistes ou parties prenantes directes de la politique concernée. Le débat public renvoie aux échanges

2. À l'instar de plusieurs recherches attentives aux dispositifs concrets de participation. Voir notamment A. FUNG, « Survey Article: Recipes for Public Spheres: Eight Institutional Design Choices and Their Consequences », *The Journal of Political Philosophy*, Volume 11, Number 3, 2003 ; M.-H. BACQUÉ, H. REY, Y. SINTOMER (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.

3. J. INNES, D.E. BOOHER, « Consensus Building and Complex Adaptive Systems: a Framework for Evaluating Collaborative Planning », *Journal of the American Planning Association*, 1999 ; M. REVEL *et al.* (dir.), *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

4. M.-H. BACQUÉ et M. GAUTHIER, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein », *Participations*, n° 1, 2011.

5. M.-H. BACQUÉ, H. REY et Y. SINTOMER, « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in M.-H. BACQUÉ, H. REY et Y. SINTOMER (dir.), *op. cit.*, 2005, p11.

organisés plus en aval du processus décisionnel, au sein d'un vaste forum associant une plus grande diversité d'acteurs. La participation est entendue comme notion générique, renvoyant à l'ensemble des dispositifs intégrant des acteurs non institutionnels aux processus d'élaboration de projets et de politiques.

Dispositifs participatifs et politiques territoriales étudiés

	Lyon	Montréal
Étape de la concertation	Atelier renouvellement urbain	Table de concertation du Mont-Royal
Étape du débat public	Conseil de développement	Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
Politiques débattues	Démarche de renouvellement urbain, Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	Plan de protection et mise en valeur du Mont-Royal

II. Originalité des objets de recherche et intérêt de la comparaison

Nos objets de recherche présentent plusieurs originalités :

Premièrement, ils se situent à l'échelle métropolitaine. Cette échelle de participation fait l'objet de peu d'investigations dans la littérature contemporaine. Si elle est régulièrement abordée théoriquement comme un enjeu pour le développement des instances participatives⁶, peu d'études de terrain abordent les modalités concrètes de mise en œuvre de débats à ce niveau. La proximité (commune, quartier) demeure l'échelle d'investigation privilégiée des démarches participatives. Il apparaît d'autant plus nécessaire d'étudier les processus participatifs à l'échelle métropolitaine que celle-ci s'affirme comme un niveau de plus en plus crucial dans la conduite de l'action publique locale (renforcement de l'intercommunalité), tout en posant de réels enjeux démocratiques : élection des représentants au second degré jusqu'à récemment, faible projection citoyenne sur cet échelon, etc.

Deuxièmement, nos objets sont des politiques urbaines. On entend par ce terme les démarches de planification territoriale et de développement urbain qui se déploient autour d'une thématique précise et encadrent les pratiques d'urbanisme sur un territoire donné. Cet angle de recherche est original dans la mesure où beaucoup d'études s'intéressent plutôt au déploiement des débats portant sur des projets d'aménagement⁷. Enfin, nos objets constituent les pivots qui nous permettent de prendre en compte plusieurs dispositifs articulés au sein d'un processus participatif. Si plusieurs recherches sur la participation prennent

6. Voir par ex. : C. LEFÈVRE, *Gouverner les métropoles*, Paris, LGDJ, 2009.

7. F. PAULHIAC, « Débat public et plans de déplacements urbains en France », in M. GAUTHIER, M. GARIÉPY, M.-O. TRÉPANIÉRIER (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 143.

également en compte une pluralité de scènes de débat, il est relativement rare qu'ils interrogent leur enchaînement et leurs interrelations autour d'un même objet.

Les dispositifs retenus traitent de différentes politiques territoriales : à Montréal, il s'agit du plan de protection de mise en valeur du Mont-Royal. Vaste colline située au cœur de la ville de Montréal, le Mont-Royal accueille, en plus du parc conçu par F.L. Olmsted entre 1874 et 1876 et de quartiers d'habitat, un ensemble d'institutions universitaires, hospitalières et religieuses de renommée. Objet de nombreuses pressions de développement (revente de bâtiments institutionnels, densification des quartiers résidentiels...), le Mont-Royal fait l'objet d'un plan de protection élaboré par la ville avec un ensemble de partenaires publics et privés à partir du milieu des années 2000. Cet objet est intéressant à retenir dans la mesure où, outre la complexité de sa gestion publique (partagée entre gouvernement du Québec, Ville de Montréal et arrondissements), il fait l'objet de controverses depuis plusieurs décennies, portées par un tissu associatif dynamique défendant la préservation du patrimoine naturel et architectural de la montagne. Les démarches participatives organisées par la puissance publique dans les années 2000 s'inscrivent donc dans une histoire riche et mouvementée qui influence inévitablement le contenu des débats.

À Lyon, les objets retenus sont le programme de renouvellement urbain et le schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le premier a fait l'objet d'une démarche de concertation organisée à l'échelle de l'agglomération au milieu des années 2000, suite à la signature des conventions de rénovation urbaine et l'engagement des premiers projets. Divers associations et groupes politiques, ancrés notamment dans la défense du droit au logement, ont rapidement sollicité la tenue d'un débat sur l'opportunité de démarches de démolition-reconstruction dans un contexte de crise du logement aiguë. La création d'un atelier dédié au renouvellement urbain, au sein de la communauté urbaine, a répondu à cette préoccupation, tout en étant recentré sur les enjeux de modalités de relogement et de participation des habitants, afin de prendre en compte les décisions déjà actées en termes de projet urbain. Le SCoT constitue quant à lui une démarche de planification métropolitaine axée sur la projection à long terme du développement urbain sur l'agglomération. Construit dans une démarche de concertation institutionnelle, il a également été soumis au débat public au sein du conseil de développement de l'agglomération lyonnaise.

La mobilisation de ces différents cas permet la diversification des contextes et donc l'élargissement du panorama considéré dans la relation entre participation et construction de l'action urbaine comme des choix de planification. Les deux territoires retenus pour l'analyse, les agglomérations de Lyon et Montréal, se rapprochent en ce qu'ils sont marqués par une problématique commune de fragmentation importante de la gestion urbaine ; ils se distinguent cependant par leur culture sociopolitique et la place qu'y occupe la participation citoyenne dans la fabrique de l'action publique locale (plus importante et plus ancrée à Montréal). C'est bien là que réside l'intérêt de la comparaison, « favoris(ant) un déplacement

du regard qui permet de sortir de schèmes de pensée nationaux et culturellement situés, d'opérer une rupture heuristiquement fructueuse »⁸ dans l'analyse des phénomènes.

III. Une démarche méthodologique plurielle

Notre démarche méthodologique a combiné l'utilisation de différentes méthodes. Dans ses grandes lignes, elle a compris systématiquement les investigations suivantes :

- analyse documentaire ;
- observation directe de réunions ;
- entretiens auprès des acteurs⁹ ;
- analyse statistique de leur participation aux débats. Selon une approche plus fine, notre démarche a articulé différents outils en fonction des types de matériaux qui étaient disponibles pour l'analyse dans le cadre de notre recherche documentaire, et surtout selon l'objectif de chaque type d'investigation.

Par exemple, pour examiner l'expression des préférences et la formulation des enjeux à travers le débat, nous avons pu procéder à une analyse de contenu des débats de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), mêlant approche qualitative (identification des enjeux soulevés) et quantitative (mesure statistique de l'évocation de ces différents enjeux)¹⁰. Ce travail a permis de prendre la mesure précise de l'importance accordée par les participants aux divers enjeux relatifs au Mont-Royal lors de la consultation publique, et d'évaluer à partir de là l'évolution des préoccupations depuis l'étape de la concertation.

En ce qui concerne l'examen de la construction des effets du débat, nous avons tiré parti de la spécificité des dispositifs de concertation, qui se déploient sur plusieurs années. L'idée a été d'exploiter cette dimension temporelle en cherchant à déterminer, à travers une analyse du matériau, comment les termes du débat évoluaient au fur et à mesure de la discussion. Cela nous a conduit à définir une méthode d'analyse à la fois thématique et dynamique, basée sur la construction d'une matrice chronologique¹¹. Cette matrice permet de saisir le processus qui sous-tend et qui construit le débat, en mettant à plat l'évolution du traitement des différents thèmes à travers le temps.

8. M.-H. BACQUÉ, « Projet urbain et débat public : la transformation de deux quartiers anciens à Paris et à Boston », Communication au congrès de l'ACFAS, Montréal, 2006.

9. Globalement, une cinquantaine d'entretiens ont été réalisés à Lyon et Montréal.

10. Cette démarche a été rendue possible par le caractère exhaustif des verbatims produits par l'OCPM.

11. Matrice inspirée par l'ouvrage suivant : A.M. HUBERMAN et M.B. MILES, *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck, Wesmael, 1991, p. 177-183.

IV. Principaux résultats

A. Émergence et prise en compte (partielle) d'enjeux nouveaux : un apport des processus participatifs

Notre recherche donne à voir la capacité des dispositifs participatifs à faire émerger des enjeux nouveaux ou faiblement pris en compte jusque-là dans l'action publique, qui peuvent être considérés comme des « enjeux orphelins »¹² appelant à être investis par les acteurs locaux. La concertation à Lyon met en évidence le besoin de consolider les règles concernant le relogement et la participation habitante dans les projets de rénovation urbaine. À Montréal, elle met l'accent sur des enjeux connus, déjà déclinés dans des politiques locales, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une réelle mise en œuvre : la protection des patrimoines et l'amélioration de l'accessibilité du Mont-Royal. Le débat public constitue également une scène apte à la mise en évidence d'enjeux orphelins, qu'ils soient déclinés de la scène de concertation ou émergents du fait de la pluralisation des participants entraînée par l'organisation du débat public. Cette étape implique en effet une recomposition de l'offre globale d'enjeux, dont le contenu et/ou la hiérarchie sortent modifiés.

En ce qui concerne la réception et la reprise, par les autorités, des enjeux portés par le public, l'examen des différentes études de cas donne à voir deux phénomènes. D'abord, une prise en compte directe de certains enjeux à l'étape de la concertation, dont la portée est limitée par plusieurs contraintes : controverses sur les modalités de mise en œuvre du principe de protection à Montréal ; désaccords qui ralentissent l'élaboration d'une charte de participation à Lyon... L'impact de la participation se joue donc essentiellement sur l'énonciation des enjeux, et moins sur la détermination de solutions opératoires, étape à laquelle les conflits sont plus difficiles à dénouer.

Le deuxième phénomène observable, relatif à l'étape du débat public, donne à voir un phénomène d'inertie entre propositions formulées par les instances et prise en compte dans l'action publique. La faiblesse des impacts des travaux du conseil de développement, ou encore du rapport de l'OCPM sur le plan de protection du Mont-Royal témoigne de cette inertie. L'expérience montréalaise, sur laquelle nous avons un peu plus de recul temporel, montre toutefois qu'à moyen terme, la succession des consultations sur les projets urbains peut susciter des inflexions inattendues, non pas sur la formulation initiale de la politique (plan du Mont-Royal), mais dans la manière de l'appliquer (encadrement des projets d'urbanisme).

12. L. COMBE, M. GARIÉPY, M. GAUTHIER, F. PAULHIAC SCHERRER et F. SCHERRER, *Débatte pour transformer l'action urbaine. Planification urbaine et développement durable à Grenoble, Lyon et Montréal*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2012.

B. Le processus participatif comme notion opératoire pour saisir la construction des effets

Cela nous amène à un second résultat de recherche important : la thèse met en évidence le rôle majeur du *processus* dans la construction d'effets. Seules la prise en compte du temps « long » et la considération de scènes complémentaires permettent de prendre la mesure des effets du débat sur les politiques urbaines.

Notre démarche de recherche, prenant en compte non pas des dispositifs, mais des processus participatifs (le processus étant entendu comme l'ensemble des dispositifs relatifs à une même politique et de leurs interrelations), s'est avérée pertinente pour la compréhension et la mesure des effets dans les deux territoires. En effet, des phénomènes de transfert, de répétition et de recomposition d'enjeux se donnent à voir d'une instance à l'autre, jouant dans la capacité d'impact globale du débat. Si chaque dispositif produit des effets, plusieurs d'entre eux ne peuvent être compris que s'ils sont replacés dans leur processus d'inscription.

Le dossier du Mont-Royal, en particulier, met en évidence le déploiement et la recomposition d'un débat au fil d'un processus riche, composé de multiples scènes participatives. Ce processus se déploie des années 1980 aux années 2000, des démarches de planification jusqu'aux projets concrets de développement sur la montagne. En considérant ce processus, la portée de la participation apparaît comme le produit des interactions entre différentes scènes, des transferts et recompositions qui se jouent entre elles au niveau des acteurs. Les associations de protection métropolitaines, d'une part, qui se mobilisent au fil des dossiers, depuis l'étape de la concertation à celle de la consultation publique, pour y répéter leurs recommandations. Les commissaires de l'OCPM d'autre part, orchestrateurs du débat, qui par leur attention aux arguments des associations et des experts, qualifient certains enjeux, leur accordent une place particulière et favorisent ainsi leur prise en compte dans l'action publique. Dans le cas du Mont-Royal, les effets majeurs du débat se lisent, d'abord, dans l'intégration du principe de protection dans la démarche de planification du Mont-Royal, qui portait initialement sur la seule mise en valeur de ce territoire. Ils se lisent également dans la mise en évidence des désaccords entourant la mise en œuvre concrète de ce principe de protection, opposant une approche réglementaire (défendue par les associations) et une logique procédurale (la Ville de Montréal privilégiant l'organisation de concertations ultérieures autour des projets, censées réguler les choix d'aménagement).

Notre recherche montre ainsi que les effets de la participation constituent le produit « cumulé » d'une série de scènes en interaction. L'inflexion du plan du Mont-Royal d'abord, puis de son mode d'application ensuite, sont le résultat de la progression du débat – marquée par des avancées, des reculs, des remises en question – au fil de différentes scènes relatives au plan et aux projets qui lui succèdent. Notre analyse donne à voir les principales composantes du processus participatif qui agissent dans la construction de ces effets : le poids d'épisodes antérieurs, et en particulier des « ratés » en matière de protection et de planification collaborative dans les années 1990 concernant le Mont-Royal ; la mobilisation répétée d'acteurs associatifs influents, au fil des époques (années 1980, 2000) et des étapes (concertation, débat public) ; la reconnaissance de ces acteurs par les commissaires, qui se font les relais de

leurs préoccupations ; la répétition, le raffinement des critiques, des argumentaires et des recommandations.

Cette mise en évidence du rôle du processus interpelle tout particulièrement le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. En effet, ce champ d'intervention se décline sous la forme d'activités plurielles. Chaque politique urbaine, par exemple, comprend des séquences successives de préparation, d'élaboration, de négociation puis de mise en œuvre dont plusieurs font l'objet d'un exercice participatif. Il apparaît donc crucial, dans le champ de l'urbanisme, de prendre en compte la succession et les interrelations entre ces scènes pour pouvoir saisir – au sens à la fois d'identifier et de comprendre – les effets du débat. Cette démarche nous semble pourtant incomplètement accomplie aujourd'hui dans la recherche en urbanisme et aménagement. En cela, notre thèse ouvre de nouvelles perspectives de recherche originales et fructueuses pour comprendre les dynamiques actuelles de la fabrique de l'urbanisme.

C. « Processus » et « milieu » participatifs : des notions pertinentes pour l'analyse des débats en urbanisme

La comparaison des expériences lyonnaises et montréalaises permet de relativiser le rôle du processus participatif dans la construction d'effets : celui-ci apparaît en effet sensible au contexte dans lequel il s'inscrit. La situation montréalaise s'avère plus favorable à la production d'effets et au rôle opératoire du processus dans cette dynamique. L'existence d'une culture et d'une pratique de la participation plus anciennes et plus ancrées chez les acteurs, la prégnance de « règles de l'art » de la consultation et la stabilité de la scène de débat que constitue l'Office de consultation publique de Montréal génèrent à long terme plusieurs acquis : un réel apprentissage chez les participants (population, organisateurs, promoteurs...) dans leur manière d'intervenir en débat public ; une bonne interconnaissance entre les acteurs, favorisant l'influence de certains sur l'élaboration des politiques locales et des projets. À Lyon, la construction encore exploratoire de méthodes de débat, la difficulté à capitaliser les expériences antérieures, le faible apprentissage qui en résulte composent *a contrario* un contexte plus instable pour le débat, amoindrissant la capacité d'impact du processus en marche.

C'est ainsi que la notion de « milieu participatif », compris comme un contexte territorial constitué de liens interpersonnels entre acteurs, de références et d'expériences partagées construites autour d'exercices récurrents, nous semble venir compléter utilement la notion de « processus participatif » dans l'analyse des débats qui traversent, aujourd'hui, l'élaboration des politiques et des projets dans le domaine de l'urbanisme.

V. Conclusion

Notre travail montre qu'une étape peut être franchie en ce qui concerne l'appréciation du rôle du processus dans la production des effets de la participation. Le processus est

susceptible de générer des effets non pas seulement en tant que succession d'étapes aux logiques indépendantes, mais en tant que chaîne de dispositifs en interaction. Les acteurs, les idées circulent d'une arène à l'autre, se répètent, s'affinent ou se reconfigurent, et font chaque fois l'objet d'opérations de sélection, de qualification ou de hiérarchisation participant à construire les impacts finaux. Le processus fait système et c'est ce qui lui permet de produire des effets spécifiques. Ce résultat plaide pour une intégration du temps long dans l'analyse de la participation, particulièrement dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement où la logique d'action se déploie sur une multitude d'épisodes plus ou moins espacés (prospective, planification, projet, gestion urbaine...).

VI. Bibliographie

- BACQUÉ M.-H., « Projet urbain et débat public : la transformation de deux quartiers anciens à Paris et à Boston », communication au Congrès de l'ACFAS, Montréal, 2006.
- BACQUÉ M.-H., REY H. et SINTOMER Y. (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.
- BACQUÉ M.-H., REY H. et SINTOMER Y., « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in M.-H BACQUÉ., H. REY et Y. SINTOMER (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.
- BACQUÉ M.-H. et GAUTHIER M., « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A Ladder of Citizen Participation" de S. R. Arnstein », *Participations*, n° 1, 2011.
- COMBE L., GARIÉPY M., GAUTHIER M., PAULHIAC SCHERRER F. et SCHERRER F., *Débattre pour transformer l'action urbaine. Planification urbaine et développement durable à Grenoble, Lyon et Montréal*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2012.
- FUNG A., "Survey Article: Recipes for Public Spheres: Eight Institutional Design Choices and Their Consequences", *The Journal of Political Philosophy*, Volume 11, Number 3, 2003.
- GAUTHIER M., GARIÉPY M. et TRÉPANIÉRIER M.-O. (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008.
- HUBERMAN A.M. et MILES M.B., *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck, Wesmael, 1991.
- INNES J. et BOOHER D.E., "Consensus Building and Complex Adaptive Systems: a Framework for Evaluating Collaborative Planning", *Journal of the American Planning Association*, 1999.
- LEFÈVRE C., *Gouverner les métropoles*, Paris, LGDJ, 2009.
- REVEL M., et al. (dir.), *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

– PAULHIAC F., « Débat public et plans de déplacements urbains en France », in M. GAUTHIER, M. GARIÉPY et M.-O. TRÉPANIÉRIER (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008.